



Colloque 2014
du 28 au 30 mai
Plaza Québec

Tous et chacun, porteurs de solutions

Atelier **B-10**

Jeudi 29 mai, de 13 h 30 à 15 h

**Optimiser l'organisation de la formation
professionnelle**

**Pierre Marchand,
Consultant**



Table des responsables de l'éducation des adultes et de la
formation professionnelle des commissions scolaires du Québec

Avant-propos

- Mot de bienvenue
- Présentation du formateur
- Logistique
- Mise en garde
- Les règles budgétaires 2014-2015 ne sont pas disponibles.
 - Un projet de document G a été acheminé aux commissions scolaires – aucune modification par rapport à 2013-2014

Les exemples présentés proviennent des paramètres 2013-2014 de différentes commissions scolaires. Les informations nominatives ont été masquées



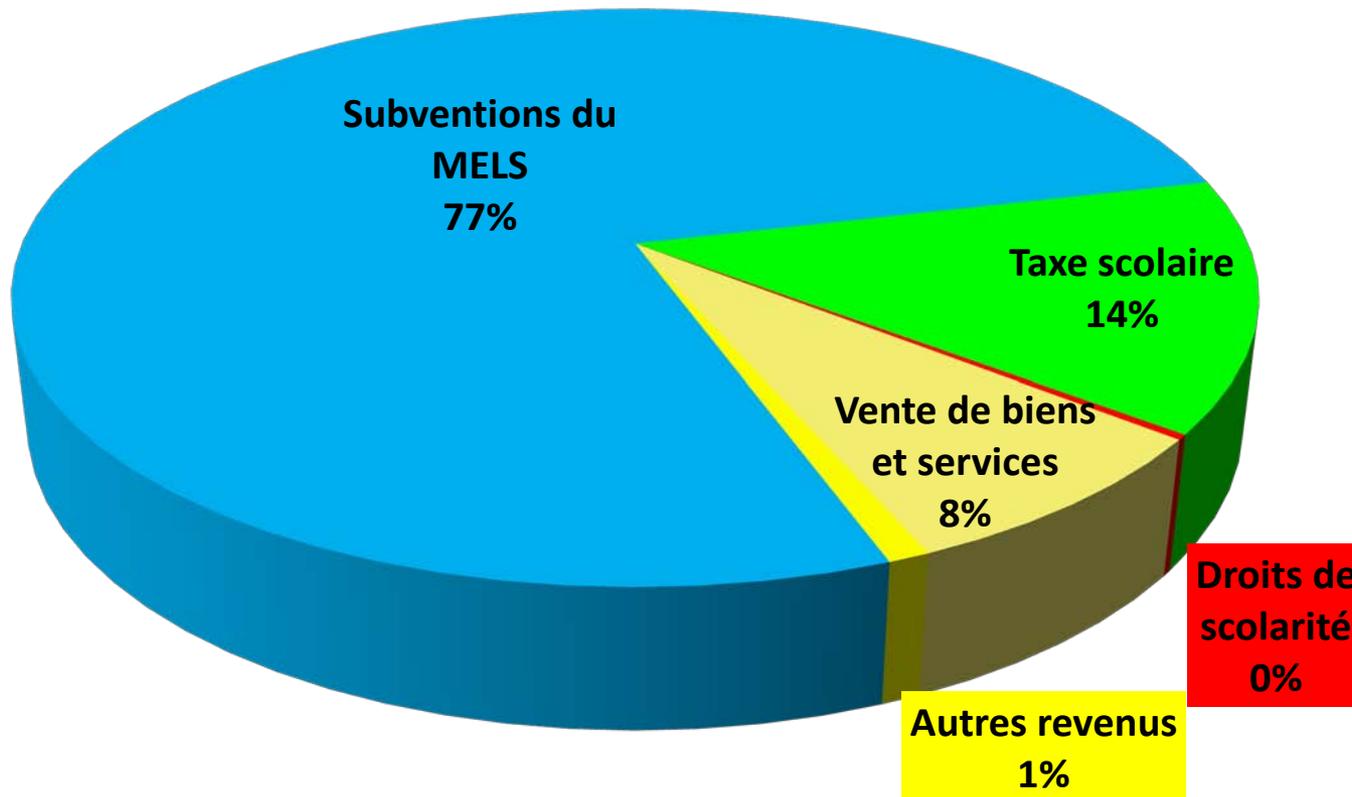
Objectifs de la présentation

- Présenter quelques stratégies et outils qui permettent:
 - De réduire les dépenses de formation.
 - D'équilibrer les ressources assignées avec le financement.
 - De calculer différents paramètres.
 - De faciliter la révision budgétaire.
 - De développer une approche décisionnelle proactive .

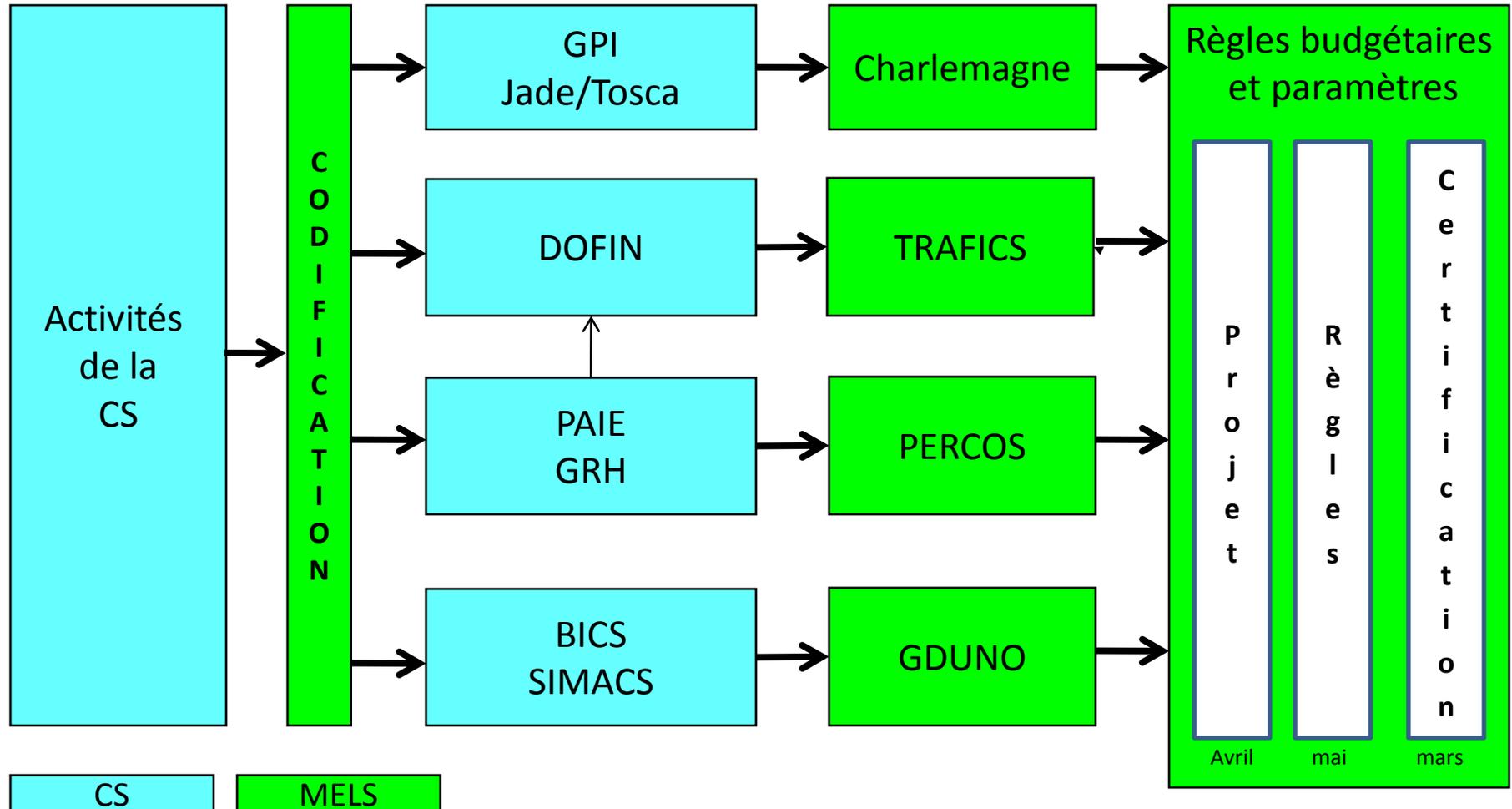
Introduction

Rappel du financement global d'une
commission scolaire

Sources des revenus d'une commission scolaire



Sommaire du cheminement des données pour la fabrication des paramètres des commissions scolaires



Partie 1

Sommaire du calcul de l'allocation de base de la formation professionnelle

Allocations de fonctionnement et d'investissement

1. Allocations de base en FP

a) cours en mode présentiel

- DEP et ASP (enveloppe ouverte)
- **AEP (enveloppe fermée)**

b) Autres activités de formation

- Reconnaissance des acquis et des compétences
- Évaluation et reconnaissance des acquis scolaires (examen seulement)
- Assistance aux autodidactes
- Formation à distance

c) DEP après la 3^e année du secondaire en concomitance avec la formation générale

2. Ajustements à l'allocation de base

3. Allocations supplémentaires

Allocations de fonctionnement et d'investissement (suite)

4. Produit maximal de la taxe

5. Autres sources

- Autres ministères
- Formation sur mesure en entreprise
- Autres types de formation
- Revenus propres aux centres de formation
- Revenus propres aux services en lien avec la FP

6. Allocations pour les investissements (autorisation d'emprunter)

- a) Mobilier appareillage et outillage (MAO)
- b) Améliorations, modifications et transformations (AMT)
- c) Allocations spécifiques (constructions, implantation de programmes)

Contexte

- Les commissions scolaires subissent des compressions très importantes depuis plusieurs années.
- Plusieurs mesures ont visé spécifiquement la formation professionnelle.
 - Non-indexation
 - Réduction des facteurs d'abandon
 - Encadrement des prêts de programme
 - Etc.
- Dans plusieurs CS, la formation professionnelle est déficitaire!
- D'autres compressions sont à venir.

Attention

- Toujours travailler avec les numéros des programmes.
 - Deux programmes peuvent avoir le même nom :

Numéro du programme	5196	5321
Nom du programme	Vente-conseil	Vente-conseil
Regroupement	6	12
Évaluation (catégorie)	2	2
Durée (heures)	900	900
PE	2 968 \$	2 968 \$
PS	384 \$	384 \$
RM	120 \$	182 \$
RAC (évaluation)	100 \$	100 \$
MAO	97 \$	236 \$

Règles budgétaires 2013-2014

Partie 5

Calcul du nombre de postes financés

Différentes méthodes

- La méthode du ratio

$$\text{Nb d'enseignants} = \frac{\text{Nb prévu d'ETP en 2013-2014}}{\text{ratio}}$$

- Inconvénients :

- Ne prends pas en considération tous les enseignants financés.
 - Allocations supplémentaires
 - Examens seulement
 - AEP
 - Enseignants financés par la ristourne de taxe
 - Etc.

Méthode monétaire

- Celle basée sur les données du MELS
 - Plus précise que la précédente
 - Fait référence à des paramètres (dans certains cas vieux de quatre ans)
- Celle basée sur les données de la commission scolaire
 - La plus précise
 - Prend en considération la réalité de la CS

Étape 1 : enveloppe DEP et ASP

Donnée la plus importante
Elle est fournie par le SRF

DEP & AEP											MELS	Commission scolaire	
Nno du programme	Nom	RH	OG	FACMS	ETP < 20 ans	ETP => 20 ans	PE (> 20 ans)	PE (=> 20 ans)	RH total	Postes	81 412 \$	Salaire moy.	70 250 \$
5005	Décoration intérieure et étalage	2 968 \$	44 \$	2,0168	1,00	2,05	6 682 \$	13 076 \$	19 758 \$	0,2427			0,2812
5006	Mécanique d'entretien en commandes industrielles	2 968 \$	44 \$	2,0168		12,40	- \$	79 091 \$	79 091 \$	0,9715			1,1259
5032	Pose de revêtements de toiture	3 082 \$	44 \$	2,0168	1,02	11,50	7 074 \$	76 127 \$	83 201 \$	1,0220			1,1844
5035	Esthétique	2 968 \$	44 \$	2,0168	12,00	16,00	80 185 \$	102 053 \$	182 238 \$	2,2385			2,5941
5054	Représentation	2 968 \$	44 \$	2,0168	8,75	39,45	58 468 \$	251 625 \$	310 093 \$	3,8089			4,4141
5068	Épilation à l'électricité	2 968 \$	44 \$	2,0168		12,00	- \$	76 540 \$	76 540 \$	0,9402			1,0895
5079	Arboriculture-élagage	5 549 \$	44 \$	2,0168			- \$	- \$	- \$	-			-
5148	Plomberie et chauffage	2 968 \$	44 \$	2,0168			- \$	- \$	- \$	-			-

Ce montant inclut les avantages sociaux et la contribution de l'employeur

Ce montant n'inclut pas les avantages sociaux et les contributions de l'employeur

Données fictives

Étape 2 : autres services de formation

						Selon le MELS		Selon la CS	
Concomitance - portion jeune du financement		Jeunes et adultes moins de 20 ans							
				ETP					
Avec horaire intégré à la formation professionnelle	3 899 \$	2,0661	12,000	50%	48 334 \$	0,5937		0,6880	
Sans horaire intégré à la formation professionnelle	2 783 \$	2,0661		100%	- \$	-		-	
Autres dépenses éducatives	533 \$		12,000	0%	- \$	-	0,5937	-	0,6880
Reconnaissance des acquis									
Nombre d'individus	400 \$	élèves	400	0%	- \$	-		-	
5005	Décoration intérieure et étalage	134 \$	évaluations réussies	200	80%	21 440 \$	0,2634		0,3052
5006	Mécanique d'entretien en commandes industrielles	100 \$	évaluations réussies	189	80%	15 120 \$	0,1857		0,2152
5032	Pose de revêtements de toiture	149 \$	évaluations réussies	128	80%	15 258 \$	0,1874		0,2172
5035	Esthétique	107 \$	évaluations réussies	123	80%	10 529 \$	0,1293		0,1499
5054	Représentation	100 \$	évaluations réussies		80%	- \$	-		-
5068	Épilation à l'électricité	100 \$	évaluations réussies		80%	- \$	-		-
5079	Arboriculture-élagage	152 \$	évaluations réussies		80%	- \$	-		-
5148	Plomberie et chauffage	150 \$	évaluations réussies		80%	- \$	-		-
5154	Mécanique de véhicules légers	235 \$	évaluations réussies		80%	- \$	-		-
5173	Fleuristerie	137 \$	évaluations réussies		80%	- \$	-		-
Examens seulement									
Examens seulement	40 \$	unités		80%	- \$	-		-	
Assistance aux autodidactes	30 \$	unités		80%	- \$	-		-	
Formation à distance	50 \$	unités		80%	- \$	-		-	
Alternance travail-études									
Les 50 premiers ETP	1 000 \$	ETP	0	100%	- \$	-		-	
De 51 à 200 ETP	500 \$	ETP	0	100%	- \$	-		-	
Plus de 200 ETP	200 \$	ETP	0	100%	- \$	-		-	
Mesures de sensibilisation à l'entrepreneuriat									
Volet 1									
Volet 2	50 \$	individus	0	100%	- \$	-	0,7658	-	0,8875

Données fictives

Étape 3 : Allocations supplémentaires

						Selon le MELS	Selon la CS
Allocations supplémentaires							
				\$	0%	- \$	-
30024	Expérimentation pédagogique			\$	0%	- \$	-
30030	Encadrements des stagiaires			\$	0%	- \$	-
30101	Développement FP pour jeunes et adultes			\$	0%	- \$	-
30102	Projet novateur de formation misant sur la technologie			\$	0%	- \$	-
30103	Élaboration et mise à jour : programmes et matériel d'apprentissage et d'évaluation			\$	0%	- \$	-
30105	Aide à la réussite			\$	0%	- \$	-
30106	Développement et innovation pédagogique dans la langue seconde			\$	0%	- \$	-
30134	Perfectionnement du personnel enseignant dans les régions éloignées (incluant le			\$	0%	- \$	-
30135	Sécurité d'emploi (disponibilité...)	10 000 \$	enseignants		0%	- \$	-
30161	Soutien aux priorités régionales			\$	0%	- \$	-
30180	Soutien aux activités de formation découlant de politique de formation continue			\$	0%	- \$	-
30281	Fréquentation et réussite des jeunes en FP			\$	350 873 \$	0%	- \$
30282	Activités d'exploration professionnelle des jeunes en FG			\$	86 297 \$	0%	- \$
30283	Activités d'exploration professionnelle des adultes en FG			\$	5 851 \$	0%	- \$
30284	Projets de concomitance			\$		0%	- \$
30285	Projets de passerelle provisoire			\$		0%	- \$
30352	Soutenir la formation de petits groupes en FP			\$		0%	- \$

La commission scolaire devrait avoir une règle qui précise le mode de répartition de chacune des allocations supplémentaires, à quoi elles servent et qui est responsable

Données fictives

Épate 5 : Les ajustements

					Selon le MELs		Selon la CS		
					Total des postes	11,3232			
					Total des postes		11,3706	13,1223	
Ajustement pour le fonds des services de santé					340,94 \$	11,3232	3 861 \$	0,0474	0,0550
					Total des postes		11,3706	0,0474	0,0550
Autres ajustements					Total des postes		11,3706	13,1773	
Absentéisme	1 196 \$	11,3706	(13 599) \$			(12 000) \$	(0,1708)		
Autres rémunérations	1 799 \$	11,3706	(20 456) \$			(20 000) \$	(0,2847)		
Perfectionnement	300 \$	11,3706	(3 411) \$			(3 929) \$	(0,0559)		
Contribution de l'employeur	7 381 \$	11,3706	(83 926) \$			(80 000) \$	(1,1388)		
Réserve pour dépassement de maxima				-		- \$	-		
Solde de l'allocation de perfectionnement de l'année précédente				-		- \$	-		
Priorités de la commission scolaire				-		- \$	-		
				-		- \$	-		
				-		- \$	-		
				-		- \$	-		
				-		- \$	-		
				-		- \$	-		
Total des postes après les ajustements					11,3706		(1,6502)	(1,6502)	
					Total des postes		11,3706	11,5270	

Données de la commission scolaire fournies par le SRF

Données fictives



Seuil de rentabilité

Détail de l'allocation de financement

- Le MELS finance l'élève à la sanction
- Le financement sert à payer
 - Le personnel enseignant
 - Cours, récupération, évaluation, supervision des stages
 - Le personnel de soutien
 - Les ressources matérielles
 - Le MAO (autorisation d'emprunt) – sauf AEP
 - Effectif sanctionné il y a deux ans
 - L'administration via la taxe scolaire – sauf AEP
 - Effectif sanctionné il y a deux ans



Seuil de rentabilité Alpha

- Le **nombre d'individus** nécessaire pour financer le salaire d'une heure de présence enseignante.
- Méthode de calcul :

$$\frac{37490 \$ * 900}{720 * (PE \text{ du programme} + \text{montant pour l'organisation scolaire}) * (1 + \text{facteur d'abandon})}$$

- Il est possible de calculer ce seuil pour un centre et pour une CS.
- Utile pour la gestion des plateaux en enseignement individualisé.



Seuil de rentabilité Béta

- Le seuil de rentabilité Béta donne **le nombre d'ETP sanctionnés** nécessaire pour couvrir la masse salariale du personnel enseignant affecté à un groupe.
- Méthode de calcul:
$$\frac{\text{Nb d'enseignants ETC* } 37\,490 \$}{(\text{PE du programme} + \text{montant pour l'organisation scolaire}) * (1 + \text{facteur d'abandon})}$$
- Le nombre d'ETP peut aussi être converti en individus
- Il est plus précis que le seuil de rentabilité Alpha



Calcul du temps alloué pour la supervision d'un stage

Les pratiques varient

- Les modèles varient selon les commissions scolaires et à l'occasion entre les centres d'une même commission scolaire.
- Souvent il s'agit d'une règle empirique.
 - Exemple:
 - 1 h par semaine de stage par élève
 - 10 minutes par élève par jour de stage
 - La durée du module peu importe le nombre d'élèves
 - Etc.

Supervision d'un stage

- Presque tous les programmes ont un module d'une durée variable où les élèves sont en stage.
- Le MELS finance l'élève pour la durée de son stage prescrit au programme.
- Pour chacun des programmes le MELS, dans son modèle d'organisation théorique utilise une règle de formation de groupe.
- Le temps de déplacement ne doit pas être comptabilisé dans la tâche éducative ou dans la tâche d'enseignement. Cela a un impact sur le coût subventionné.
- Pour connaître le temps que le MELS alloue à chaque élève en stage on utilise la formule suivante:
= 1/règle de formation de groupe

Supervision d'un stage

- Le nombre d'heures alloué à un enseignant pour la supervision des stages:

1/règle de formation de groupe¹ * par la durée effective du stage * par le nombre d'individus en stage

- ¹ Cette donnée provient de l'annexe 6 du document complémentaire des règles budgétaires. 
- Pour les programmes réguliers, le nombre le plus élevé de la colonne 2 du tableau 1 pour le programme concerné est utilisé.
- Pour les programmes particuliers, le nombre le plus élevé de la colonne 2 du tableau 2 correspondant au programme de formation.

Règles pour la formation des groupes pour les programmes réguliers

ANNEXE 6

Document complémentaire

MOYENNES ET MAXIMUM UTILISÉS EN FORMATION PROFESSIONNELLE
POUR LE CALCUL DES GROUPES ET DES AUTRES AJUSTEMENTS

Tableau 1

Catégorie de programmes	Moyenne des conventions par catégorie de programmes utilisée pour le calcul du montant par élève/programme (1)	Moyenne / maximum pour le calcul des groupes au niveau des programmes (Tableau B.2 du document G) (2)	Moyenne applicable pour le calcul des groupes au niveau des catégories (Tableau B.3 du document G) (3)	Moyenne des conventions pour le calcul des groupes au niveau de la CS (Tableau B.1 du document G) (4)
Agriculture et pêche (1)	10	5/13	5	10
Foresterie et papier (2)	10	5/13	5	10
Santé – Soins infirmiers				
–Établissement de santé (1/2 du temps) (3)	6	6/6	6	6
–Cours hors établissement de santé (1/2 du temps) (4)	17	9/20	9	17
Autres services santé (5)	19	10/22	10	19
Administration, commerce et informatique (6)	19	10/22	10	19
Opération de machineries lourdes (8)	6	6/9	6	6
Mécanique de véhicules lourds et d'engins (9)	12	12/16	12	12
Montage de lignes électriques (10)	11	11/14	11	11
Conduite et transport (11)	6	6/6	6	6
Autres programmes (12)	19	10/22	10	19

Règles pour la formation des groupes pour les programmes particuliers

Programmes particuliers	Moyenne propre à certains programmes utilisée pour le calcul du montant par élève/programme (1)	Moyenne et maximum utilisés pour les autres ajustements apportés à la suite de la modification des règles de formation des groupes des programmes (2)
5304 Régulation de vol - 613 heures - 202 heures - 85 heures	22 11 4	22/22 11/11 4/4
5316 Assistance à la personne en établissement de santé 5816 Assistance in Health Care Facilities - 405 heures - 105 heures - 240 heures	18 9 6	18/18 9/9 6/6



Facteurs qui influencent le nombre d'heures d'enseignement

- Le financement des élèves en stage
 - Le MELS finance toujours l'élève
 - pour une durée prédéterminée variable selon le programme
- Le mode d'enseignement
 - Traditionnel
 - Individualisé
 - Alternance travail-études
- Le temps de préparation des élèves pour le stage
- Le retour des élèves après le stage

Stratégies

- Ajuster le temps pour la supervision des stages au nombre d'élèves en stage.
- Associer le temps pour la supervision d'un stage au modèle théorique du MELS pour la formation des groupes.



L'évaluation

Deux types d'évaluation

- Évaluation formative – responsabilité de l'enseignant (LIP 19)
 - 2° de choisir les instruments d'évaluation des élèves qui lui sont confiés afin de mesurer et d'évaluer constamment et périodiquement les besoins et l'atteinte des objectifs par rapport à chacun des élèves qui lui sont confiés en se basant sur les progrès réalisés
 - Tâche d'enseignement (635 heures)
- Évaluation sommative – responsabilité de la CS (LIP 231, 232 et 249)
 - La commission scolaire reconnaît, conformément aux critères ou conditions établis par le ministre, les apprentissages faits par un élève autrement que de la manière prescrite par le régime pédagogique. 1988, c. 84, a. 232.
 - Tâche éducative (85 heures)

Stratégies pour l'évaluation

- Pour plusieurs compétences, l'évaluation se fait en sous-groupes. 
 - La gestion de ces sous-groupes est une source d'économie
- Faire passer les examens rapidement à la fin de la compétence.
- Ne pas avoir aucune compétence qui chevauche deux années financières.
- Comptabilisé, pour un enseignant régulier, le temps d'évaluation dans la tâche éducative si la convention collective locale le permet.
 - S'il est à l'extérieur de la tâche éducative, cela se traduit par des coûts additionnels et affecte le coût moyen subventionné par enseignant deux ans plus tard.

Heures-élève vs heures d'enseignement

- Exemple avec un module « Réparation du système lié à la tenue de route » d'une durée de 90 heures du programme 5298 (Mécanique automobile)
 - Groupe : 21 élèves vs 19 élèves vs 17 élèves
 - Évaluation : 4 élèves à la fois
 - Durée de l'évaluation : 3 heures

	Temps de l'élève	Besoins en personnel enseignant		
		Gr no 1	Gr no 2	Gr no 3
Nb d'élèves dans le groupe	1	21	19	17
Enseignement (heures)	81	81	81	81
Récupération (heures)	6	6	6	6
Évaluation (heures)	3	18	15	15
Total (heures)	90	105	102	102

Détermine le revenu

Détermine la dépense

Stratégies pour l'évaluation

- Un horaire seulement pour l'évaluation permet:
 - De concentrer l'évaluation d'une compétence dans une seule journée en assignant plusieurs enseignants pour l'évaluation, **dont un enseignant à taux horaire**. 
 - D'assigner le nombre d'enseignants en fonction du nombre réel d'élèves et ainsi tenir compte des abandons.
 - De déclarer plus ETP dans le courant de l'année donc d'augmenter le financement de la CS
 - Une meilleure gestion du dossier évaluation
 - Une réduction du risque de perte de financement.
 - Facilite l'ajout des élèves qui ont une reprise d'examen.

Logigramme

Code		Titre	Durée MELS	Type d'évaluation	Nb d'élèves	Évaluation			Besoin		Affectation		
						Durée heure	Règle sous- grouê	Remarque	Cours Heures	Évaluation Heures	Nom du prof		Cours
343452	6	Communication en milieu de travail	30	G	21				43		Prof A	43	
						0	21	Tous		0	Prof A Prof TH		
343465	7	Vérification de l'état général de moteurs à combustion interne	75	P	21				43		Prof A	43	
						1,5	4	1 h 30 / 4 élèves		9	Prof A Prof TH		6 3
343476	8	Réparation de moteurs à combustion interne	90	P	19				43		Prof A	43	
						3	4	3 h / 4 élèves		15	Prof A Prof TH		12 6
343484	9	Vérification de systèmes liés à la tenue de route	60	P	20				43		Prof A	43	
						1,5	4	1 h 30 / 4 élèves		7,5	Prof A Prof TH		4,5 3
343496	10	Réparation de systèmes liés à la tenue de route	90	P	20				43		Prof A	43	
						3	4	3 h / 4 élèves		15	Prof A Prof B Prof TH		6 6 3
343506	11	Vérification de systèmes électriques et électroniques	90	P	14				43		Prof A	43	
						1,5	4	1 h 30 / 4 élèves		6	Prof A Prof TH		6

La récupération et l'enrichissement

La récupération et l'enrichissement

- Le financement de la récupération ou de l'enrichissement sont inclus dans le durée du programme.
 - La récupération ou l'enrichissement ne sont pas obligatoires.
 - Aucune règle ne précise le temps de la récupération ou de l'enrichissement (LIP 19)
 - Une façon de calculer le temps est la suivante:
 - $Durée = 10\%$ du temps de la compétence moins la durée de l'évaluation sommative.

Stratégies

- Organiser la récupération et l'enrichissement à l'intérieur de la durée du programme.
- Analyser toutes les compétences du programme pour déterminer le nombre d'heures de récupération (enrichissement) et répartir ce temps entre les compétences en fonction du niveau de difficulté des compétences.
- Inscrire les périodes de récupération (enrichissement) à l'horaire de l'enseignant et de l'élève.

Chef de groupe

Chef de groupe

- Convention collective 13-10.10
 - Décision de la CS
 - Nomination valide pour une année
 - L'enseignant relève du directeur ou de la directrice
 - Maximum de 10 heures de libération par semaine (max de 400 heures par année)
 - Tâches restrictives
- L'enseignant libéré est remplacé.
 - Le remplacement se fait généralement à taux horaire
 - Le taux horaire 2013-2014 = 52.07 \$/h plus les contributions de l'employeur

Chef de groupe

- Chaque heure de chef de groupe remplacé par un enseignant à taux horaire correspond à *:

Échelle salariale	Minimum	Maximum
Conseiller pédagogique (estimation)	2,5	1,4
Magasinier	3,4	3,2
Agent de bureau classe 1	3,0	2,6
Technicienne en organisation scolaire	2,8	2,0
Appariteur	3,4	3,1

*Échelle salariale 2013-2014

- L'équivalent de 10 heures de chef de groupe correspond au salaire de 34 heures pour un magasinier.

Chef de groupe - stratégies

- Limiter la libération du personnel enseignant à des tâches qu'aucune autre catégorie de personnel ne peut faire.
 - Utiliser l'allocation supplémentaire pour l'intégration des nouveaux enseignants.
- Ne pas confier la conception des horaires au personnel enseignant.
- Autofinancer l'embauche d'un technicien en organisation scolaire.

L'horaire d'un enseignant

Article 13.02 de la convention collective des enseignants

- Article 13.02
 - Ces taux sont **pour 50 à 60 minutes d'enseignement** et l'enseignante ou l'enseignant **à taux horaire**, dont les périodes sont de moindre durée que 50 minutes ou de durée supérieure à 60 minutes, est rémunéré ainsi : toute période inférieure à 50 minutes ou supérieure à 60 minutes est égale au nombre de minutes divisé par 50 et multiplié par le taux horaire prévu
- C'est une bonification de 20 %
 - Taux horaire 2013-2014 = 52.07 \$/heure
 - Une période de 30 minutes coûte :
 - $52.07 \$ * 30 \text{ minutes} / 50 \text{ minutes} = 31.24 \$$
 - Donc une augmentation du salaire de 20 %

Stratégies – horaire des enseignants

- Chaque période à l'horaire de l'élève devrait être d'une durée de 60 minutes.
- La durée des périodes d'enseignement affecte le coût de la formation.
Exemple - DEP d'une durée de 900 heures
 - **Période de 60 minutes = 900 périodes = 46 863 \$**
 - Période de 50 minutes = 1 080 périodes = 56 237 \$
 - Période de 75 minutes = 720 périodes = 56 237 \$
 - Période de 90 minutes = 600 périodes = 56 237 \$
 - Période de 120 minutes = 450 périodes = 56 237 \$
 - Période de 180 minutes = 300 périodes = 56 237 \$
- Une dépense additionnelle de 20 % pour un même revenu.
- Il y a un manque à recevoir de 9 374 \$ dans l'enveloppe fermée sans tenir compte des avantages sociaux.
- Le MELS, lors du calcul du coût subventionné par enseignant, considère que toutes les périodes sont de 60 minutes. Si la période est différente de 60 minutes, la commission scolaire n'est pas financée pour l'écart.

Stratégies - horaire des enseignants

- Présence obligatoire tous les jours du calendrier pédagogique de l'enseignant et avoir du temps de présence obligatoire l'avant-midi et l'après-midi
 - Évite le dédoublement des journées maladies
- Distinguer sur l'horaire de l'enseignant pour chacune des compétences:
 - Les Cours et leçons
 - La récupération
 - L'évaluation
 - La supervision des stages
- Inscrire à l'horaire le temps des tâches éducatives
 - Les périodes de suivi étudiant
 - La surveillance d'examen
 - La surveillance de reprise d'examen
 - Les réunions en présence d'élèves – comité étudiant, olympiade, etc.
- Inscrire à l'horaire le temps de présence de l'enseignant

Stratégie (suite)

- Vérifier ce que l'entente locale précise au sujet des réunions pour les enseignants à taux horaire. La notion de période pourrait s'appliquer surtout pour le temps en présence d'élèves.
- L'idéal :
 - Fixer à l'avance la durée des réunions en multiple de 60 minutes 1 heure, 2 heures, etc. et les inscrire à l'horaire.
 - Produire un horaire détaillé avec le temps des réunions
 - Comité étudiant
 - Rencontre de secteur
 - Etc.

Stratégie- horaire des enseignants

- Assigner les enseignants en fonction de la clientèle réelle:
 - Horaire par semestre
 - Juillet-décembre
 - Janvier-avril
 - Mai et juin
- Réduire au minimum le nombre de journées pédagogiques .
- Offrir de la formation pendant la semaine de relâche.

Les abandons

Les abandons

- Les variables qui favorisent l'augmentation du taux d'abandon:
 - La durée d'un programme de la formation
 - Plus le programme est long, plus le risque d'abandon est élevé.
 - Le nombre d'arrêts
 - Plus il y a d'arrêts dans le programme de formation, plus le risque d'abandon est élevé
 - La longueur des arrêts
 - La proportion de garçons

Stratégies pour contrer les impacts des abandons

- Débuter deux groupes à la fois (si c'est possible)
 - Organisation des horaires par session
- Avoir un horaire de 6 ou 7 heures par jour
- Réduire au minimum les longs temps d'arrêt.
 - Si possible ne pas fermer l'été ou réduire le temps de fermeture au minimum
 - Sondage auprès des élèves et non des profs.
- Fournir aux élèves la date de début et de fin de sa formation avant leur inscription. Encadrement des élèves:
 - Suivi étudiant, gestion des absences et des retards, etc.
 - Planification de la récupération avec des critères et un suivi
 - Plan d'intervention des élèves de moins de 18 ans

Les frais de déplacement

Les frais de déplacement

- **Convention collective**
 - **13-10.12 Frais de déplacement**
 - Cette matière est l'objet de stipulations négociées et agréées à l'échelle locale ou régionale conformément à la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic (L.R.Q., c. R-8.2).
- Règle générale c'est la politique de la CS qui s'applique
 - Une CS pourrait avoir une politique spécifique pour le personnel enseignant.
- Les réclamations en lien avec les stages représentent des sommes importantes en formation professionnelle.
- La réclamation des frais de déplacement est l'élément où **la probabilité de fraude** est la plus élevée.

Stratégies en lien avec les frais de déplacement

- Exemple d'une clause qui limite au minimum les frais de déplacement :
 - Le remboursement se fait sur la distance la plus courte entre le lieu de résidence et le lieu de stage ou entre le lieu d'affection et le lieu de stage ou entre le dernier lieu de stage visité et le lieu de stage suivant.
 - La planification des visites des stagiaires sur les lieux de stage doit utiliser le chemin le plus court.
- Demander l'adresse de tous les endroits de stage.
- Demander la distance entre le lieu d'affection et chacun des lieux de stage.
- Préciser comment sera déterminée la distance en cas de vérification
 - Temps ou distance
 - Quel logiciel sera utilisé
- Fixer une limite de temps pour demander le remboursement .
- Informer les enseignants de la politique de remboursement et des modalités de vérification.
- Vérifier les rapports de dépenses (échantillonnage statistique).

Conclusion

Autres stratégies

- Privilégier la clientèle de moins de 20 ans.
- Réviser mensuellement le budget
 - Au moins la clientèle
- Contrôler la circulation des examens:
 - Correction obligatoire dans le centre
 - Contrôle de la circulation de l'examen dans le centre
- Analyser mensuellement les comptes à recevoir

Conclusion

- Le contrôle des dépenses a des effets immédiats sur l'équilibre budgétaire.
- Plusieurs stratégies ont un double effet.
 - Réduction des dépenses pendant l'année.
 - Augmentation des paramètres de financement de la commission scolaire dans deux ans.
- L'optimisation des dépenses repose essentiellement sur une planification détaillée de la formation (l'horaire des enseignants) et sur la rigueur.
 - Important d'avoir un technicien en organisation scolaire
 - Une planification standardisée pour chaque programme (enseignement, récupération, évaluation)
- Il est essentiel d'élaborer un modèle d'affectation du personnel enseignant qui suit les fluctuations de la clientèle.
- La connaissance des règles de financement et de la convention collective des enseignants sont des éléments essentiels.
- La planification détaillée de la formation et le suivi de la clientèle sont les deux conditions gagnantes.

Sommaire des stratégies

Stratégie	Effet dans l'année courante	Effet sur les paramètres de financement dans deux ans
Période d'enseignement de 60 minutes	Oui	Non
Éliminer ou réduire au minimum la tâche de chef de groupe	Oui	Oui
Faire passer les examens théoriques dans la salle de test	Oui	Oui
Assigner deux enseignants pour l'évaluation en sous-groupe. Un contractuel et un enseignant à taux horaire. Ajuster le personnel à taux horaire en fonction du nombre d'individus	Oui	Oui
Déterminer le temps alloué pour la supervision des stages en fonction du financement	Oui	Oui
Encadrer le frais de déplacement du personnel affecté à la supervision des stages	Oui	Non
Partir deux groupes à la fois afin de fusionner les groupes si la clientèle baisse	Oui	Non
Faire les horaires par session (juillet décembre, janvier-avril, mai et juin)	Oui	Non
Payer du personnel à taux horaire seulement pour de l'enseignement	Oui	Oui
Organiser la récupération à l'intérieur de la durée du programme	Oui	Oui
Tous les jours de son calendrier pédagogique de 200 jours l'enseignant doit avoir du temps l'avant-midi et l'après-midi (évite le dédoublement des journées de maladie)	Oui	Non
Comptabiliser l'évaluation dans la tâche éducative	Oui	Oui
Prendre le temps de la récupération à l'intérieur du programme	Oui	Oui

Attention

- Le financement de la formation générale adulte est très complexe.
- Avant d'utiliser une stratégie permettant d'augmenter le financement:
 - Respecter les règles du MELS et la convention collective
 - Faire les simulations
 - Valider avec votre supérieur
 - Valider la codification pour la transmission dans Charlemagne avec le responsable des déclarations
 - Valider avec le service des ressources financières
 - Codification
 - Les investissements payés par un partenaire autre que le MELS, etc.
 - Valider avec le service des ressources humaines
 - Codification
 - Travail additionnel
 - Respect des conventions collectives (locale et nationale)
 - Préparer une documentation à l'intention de votre personnel
 - Donner de la formation à votre personnel
 - Guide des procédures

Questions, échanges et évaluation

Pierre Marchand, MBA
marchand.chp@gmail.com
450-692-4686